

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE  
SÉANCE DU JEUDI 26 JANVIER 2023**

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 10

Représentés : 5

Absents : 0

Date de convocation : 20 janvier 2023

Date d'affichage : 20 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

**Étaient présents :** ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ André - FALCOZ Corine - MAGNIN Carine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - POIROT Marie - GRANGE Christian - RETORNAZ Lénaïck - GRANGE Michel

**Étaient représentés :** RETORNAZ Dominique (donne procuration à RETORNAZ André) - RIVAS Natacha (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) - MARTIN Jean-Marie (donne procuration GRANGE Michel) - CLAPPIER Pascal (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre) - FEUTRIER Stéphanie (donne procuration à MAGNIN Carine)

**Madame FALCOZ Corine est désignée secrétaire de séance.**

**Délibération n° 23-01-009**

**Objet : Classement dans la voirie communale (domaine public communal) du sommet de la rue des Charbonnières**

Rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, maire.

La ZAC des Charbonnières, créée le 11 janvier 2000 comporte quatre copropriétés construites entre 2002 et 2010.

La dernière, nommée Les Chalets de la Vallée d'Or, achevée à l'été 2010 est accessible par une voirie créée pour cette copropriété, qui prolonge la voirie communale qui prend fin à la raquette de retournement.

La société FM Promotion, porteuse du projet de cette construction, s'était engagée en 2002, par convention avec la commune à « assurer la viabilité d'une voie interne qui comporte les caractéristiques d'une voie communale ».

A partir de 2015, des échanges ont lieu entre les représentants de la copropriété, le syndic et la commune pour la rétrocession de cette voie à la commune.

En février 2021, nous avons pris l'engagement d'intégrer la voie entre le rond-point d'Edelweiss et les bâtiments Aster Campanule.

Le 11 septembre 2021, l'assemblée générale de la copropriété affirme son souhait de rétrocession.

Le cabinet Ge-Arc a établi le plan de division.

Envoyé en préfecture le 31/01/2023

Reçu en préfecture le 31/01/2023

Publié le 31/01/2023

ID : 073-217303064-20230126-23\_01\_009-DE

Berger  
Levrault

La copropriété a remis un plan de récolement et un rapport d'inspection télévisée des réseaux humides réalisée en octobre 2021.

Les aspects techniques ainsi identifiés, les visites de terrains contradictoires ont confirmé la recevabilité de cette rétrocession, les réseaux et le revêtement étant compatibles avec une intégration dans la voirie communale.

La route des Charbonnières ainsi intégrée dans le Domaine Public s'étendra de son point d'origine au carrefour avec la route du Télégraphe et la rue des Grandes Alpes jusqu'à son extrémité au niveau de l'immeuble ASTER sis au numéro 894.

Ces éléments rassemblés dans le dossier technique ainsi constitué, il peut donc être procédé au transfert amiable avec l'accord des deux parties, la copropriété Les Chalets de la Vallée d'Or d'une part, la commune d'autre part.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Où l'exposé de Monsieur Rougeaux,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### DÉCIDE

➤ d'approuver le classement dans la voirie communale du sommet de la rue des Charbonnières.

Ont signé au registre les membres présents  
Copie conforme  
Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 31/01/23

Publication : 31/01/23

Valloire, le 31/01/23

Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEAUX.

